

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 14

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC – Laure ROUX - Gérald MERLE - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 13

Mesdames et Messieurs : Caroline MARTIN - Virginie COUTURE - Babo BABAKWANZA - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT – Josiane VANDRIESSCHE - Stéphane GENNARINO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 4

Madame GRESSIER donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame VANDRIESSCHE donne pouvoir à Monsieur MERLE
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Madame Ingrid TUQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 18
Date de convocation : 02 Juillet 2025
Date d'affichage : 02 Juillet 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : SIVU Rural'Oise : Approbation de la modification des statuts

DÉLIBÉRATION 2025-028

Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Le SIVU Rural'Oise a signé le 2 juillet 2018 un bail de 9 ans avec la commune de Cires-Lès-Mello pour installer son siège social dans le local commercial situé au rez de chaussée du 2 rue Saint Martin à côté des locaux de la bibliothèque municipale.

Le Syndicat souhaite déménager pour s'installer sur la commune de Boran-sur-Oise à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le lieu du siège social étant précisé dans les statuts de la structure doivent délibérer pour approuver la modification actant le changement social (article 4).

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250708-2025_007_004-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SIVU Rural'Oise actant du changement de lieu de son siège social à compter du 1^{er} septembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 10 Juillet 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

